

5. - TOURISME

LA SITUATION HOTELIÈRE EN TUNISIE

Dans un article précédent (1) on s'est efforcé de déterminer le rôle que peut jouer la Tunisie en tant que pays de tourisme et la contribution importante que cette activité, si elle est élevée à l'échelle d'une industrie nationale, peut apporter à l'enrichissement du pays. La première condition du développement du tourisme en Tunisie réside dans l'existence d'un équipement hôtelier qui soit en mesure de satisfaire les exigences de la clientèle.

Quelle est la position de l'hôtellerie en Tunisie ?

Si nous remontons avant 1939, nous constatons de 1934 à 1939 une situation peu brillante, résultat d'une crise économique mondiale. Mais cette situation devient catastrophique à partir de 1940. L'industrie hôtelière a subi, plus que toute autre, la répercussion des faits de guerre.

Alors qu'en 1939, on comptait à Tunis 2000 chambres relativement confortables, au début de 1946, 970 seulement étaient disponibles dans les 4 premières catégories d'hôtels, ces chambres étant bien entendu dans l'état peu satisfaisant qu'il est permis de supposer après une période de 7 ans de réquisition. Dans l'intérieur de la Régence la situation était analogue. Il y avait en 1937, 42 hôtels de tourisme en Tunisie, il n'y en avait plus en 1946 que 29.

L'Administration se devait de porter remède à cette situation. A cet effet, fut créé le Commissariat au Tourisme chargé de réorganiser le tourisme en Tunisie et en tout premier lieu l'industrie hôtelière.

Son activité a porté sur les domaines suivants :

Réquisitions. Peu à peu les réquisitions des chambres d'hôtel furent supprimées. Actuellement il ne reste plus à Tunis que quelques chambres réquisitionnées. Mais, sauf pendant la période de Pâques qui est la plus active pour le tourisme, on ne peut plus dire que ces occupations gênent le bon fonctionnement des hôtels.

Matériaux :

Le Commissariat au Tourisme s'est attaché en outre à faire attribuer en priorité aux hôtels des matériaux nécessaires à leur réparation et même à la construction de nouveaux bâtiments.

Tarifs des hôtels :

Le service se trouvait, d'autre part, en présence du délicat problème que posait la fixation du prix des chambres.

Il était évident que les personnes qui, faute d'autre logement, étaient grâce à une réquisition logées en permanence dans les hôtels ne pouvaient supporter des prix trop élevés. D'un autre côté le maintien pendant trop longtemps de prix excessivement bas aurait eu pour conséquence d'empêcher l'aménagement et la modernisation de ces établissements.

Compte tenu de ces deux considérations, des augmentations progressives des prix des chambres furent décidées par le Commissariat au Tourisme. Il faut noter que la hausse considérable du coût de la vie rendait, de toute manière, une augmentation absolument nécessaire.

(1) Cf. « La Tunisie dans le Tourisme International », Bulletin Economique de juin 1949 (n° 29).

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, les tarifs des hôtels sont à un coefficient oscillant entre 7 et 8 par rapport à ceux de 1939, coefficient analogue à celui qui est appliqué dans la Métropole. Il est bien certain que les taux sont encore loin de correspondre aux augmentations des charges des établissements hôteliers et que peu d'industries sont à cet égard dans une telle situation.

D'un autre côté, l'Administration ne pouvait laisser les tarifs hôteliers s'élever à un niveau inconsidéré car cela n'aurait pas manqué de provoquer automatiquement le décrochage des courants touristiques de la Tunisie vers d'autres pays moins chers. La situation de l'hôtellerie avec ses inconvénients, est pratiquement la même partout : nulle part les prix des chambres n'ont monté dans les mêmes proportions que les prix des autres produits ou services.

Réfection des hôtels :

Alors, qu'en 1946, toutes les chambres des hôtels de Tunisie, en particulier à Tunis étaient dans un état médiocre, en 1949, environ mille chambres ont été refaites dans les hôtels de cette ville et présentent un confort satisfaisant. Beaucoup d'hôtels ont été également remis en état dans les villes de l'intérieur.

Des mesures ont été prises par le Commissariat au Tourisme pour encourager les hôteliers à améliorer leurs établissements. C'est ainsi que l'Administration les a autorisés à appliquer pour les chambres refaites des tarifs plus élevés que le taux habituel (l'augmentation de base de 25 % par rapport à la situation en 1948 sur l'ensemble des chambres est majorée d'un pourcentage variable et ne dépassant pas 25 % pour les chambres remises à neuf, selon l'importance des travaux effectués).

D'autre part, une aide financière a été organisée pour faciliter aux hôteliers l'obtention de crédits :

— le Crédit Hôtelier accorde, sur l'avis d'une commission groupant les représentants des services intéressés et un représentant du syndicat des hôteliers, des prêts à moyen et long terme et à taux réduit;

— par ailleurs, l'attribution aux hôteliers sinistrés de leurs dommages de guerre s'effectue à un rythme aussi rapide que possible, grâce à la priorité dont ils bénéficient.

La Tunisie peut donc dès maintenant accueillir dans de bonnes conditions un nombre relativement élevé de touristes. Il serait bon toutefois que ceux-ci soient avisés qu'ils doivent prendre leurs précautions et retenir leurs chambres une semaine au moins à l'avance, surtout pendant les périodes les plus actives, c'est-à-dire au printemps et à l'automne.

Rééquipement :

En plus de la réfection des hôtels existant déjà, un plan de rééquipement hôtelier a été établi par le Commissariat au Tourisme. Ce plan prévoit la mise en chantier d'un certain nombre de nouveaux établissements.

Il a été fixé en partant des deux considérations suivantes : d'une part (compte tenu des circuits touristiques les plus suivis et dont certains sont nouveaux par rapport à l'avant guerre) compléter la chaîne hôtelière actuelle; d'autre part, ne créer des hôtels que si leur rentabilité est absolument assurée.

C'est ainsi qu'il est prévu :

A Tunis :

- un hôtel dans le centre de la ville (150 chambres);
- un hôtel dans le quartier du Belvédère (150 chambres);
- un hôtel de gare à El-Aouina pour l'accueil des passagers (50 chambres).

Dans l'intérieur :

- un hôtel à Sfax (50 chambres);
- un hôtel à Sbeïtla, escale obligatoire sur le circuit touristique classique de la Tunisie (40 chambres).

D'autre part, des hôtels de moindre importance sont d'ores et déjà en construction ou même terminés à Bizerte et à Sousse.

Il apparaît en conclusion que la situation hôtelière en Tunisie, si elle a besoin de faire des progrès rapides, n'est cependant peut-être pas aussi mauvaise que certains se plaisent à l'avancer.

Jean d'ANTHOUCARD

Commissaire Adjoint au Tourisme